

political or social radicalism, which are in conflict with the inherent moral attitudes and value systems of society as a whole.

Individual crime prevention. The addressee of individual prevention, which can be considered as one of the special prevention types, is a specific person, whose personal characteristics objectively indicate the possibility of committing a criminal act in future. The object of individual prevention can be both the person himself, his negative social qualities, and the social microenvironment, his surroundings (family, life, workforce).

The need to apply individual preventive action to a person is determined by establishing a set of related criminogenic factors:

- committing past offenses and immoral acts;
- deformed value orientations, incomplete socialization of the individual, low level of legal awareness;
- the presence of pathological mental disorders that are criminogenic in nature (some mental anomalies, sexual deviations, etc.);
- formation of personality in a social environment that is unfavorable: in a single-parent family, in conditions of immoral and illegal behavior of parents and close relatives, and so on;
- adverse living conditions: poor material and living conditions, negative social and domestic climate, etc: Analyzing all methods mentioned above we can state that «The best defense is an attack», which means that the preventive activities of the police are even more important than the pre-trial investigation because they do not allow criminals to realize their intentions.

Список використаних джерел

1. Beccaria C. About crimes and punishments. 1995. p. 123
2. Wikipedia. Crime prevention. URL: <https://uk.wikipedia.org>.

Сухенко М.,

здобувач ступеня вищої освіти бакалавра
Національної академії внутрішніх справ
Консультант з мови: **Шемякіна Н.**

LA LUTTE CONTRE LE PROXÉNÉTISME EN FRANCE

Aux termes du code pénal français le proxénétisme est défini comme le fait de générer des profits sur l'activité de prostitution d'autrui grâce au pouvoir que l'on exerce sur les personnes qui se livrent à cette pratique [3].

La plupart des législations distingue les types de proxénétisme suivants:

– le proxénétisme direct, défini comme le fait «d'aider, d'assister ou de protéger la prostitution d'autrui; de tirer profit de la prostitution d'autrui, d'en partager les produits ou de recevoir des subsides d'une personne se livrant habituellement à la prostitution; d'embaucher, d'entraîner ou de détourner une personne en vue de la prostitution ou d'exercer sur elle une pression pour qu'elle se prostitue ou continue à le faire» [4].

– le proxénétisme indirect qui consiste à fournir en connaissance de cause des locaux publics ou privés à des personnes se livrant à la prostitution. Le proxénétisme immobilier est une part importante du proxénétisme. Il a de multiples visages : cabarets, restaurants, boîtes de nuit, clubs privés, bars à hôtesse... Même le simple fait de prêter une camionnette à une personne prostituée relève du délit de proxénétisme [4].

Il faut rappeler que la France est partie à la Convention Internationale de 1949 pour la répression (et l'abolition) de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui.

En application des dispositions de ce texte a été créé, par décret du 31 octobre 1958, l'Office Central pour la Répression de la Traite des Êtres Humains (O.C.R.T.E.H). C'est une structure originale qui permet une meilleure répression d'un secteur important du crime organisé [1, p. 137].

Les missions de L'O.C.R.T.E.H sont: centraliser, au plan national, les renseignements et la documentation en matière de prostitution et de proxénétisme, coordonner l'action des services de Police et de Gendarmerie dans son domaine de compétence, coopérer avec les pays membres de l'Organisation Internationale de Police Criminelle [1].

On notera qu'en France la prostitution est tolérée dès lors qu'elle s'effectue sans aide ou incitation extérieures, pour le seul compte de la personne prostituée et de son plein gré. La loi a abrogé l'infraction de racolage actif ou passif qui constituait auparavant un délit et a créé l'infraction d'achat d'acte sexuel qui punit d'une amende de 1500 euros toute personne ayant recours à la prostitution d'autrui [2].

D'après le protocole additionnel à la convention de l'ONU contre la criminalité organisée, le proxénétisme constitue une dimension de la traite des êtres humains, notamment l'exploitation sexuelle. En droit pénal français l'infraction de traite des êtres humains est définie comme le fait, en échange d'une rémunération ou d'un avantage, de recruter une personne par la force, la menace ou la tromperie, de la transférer et la transporter puis de la mettre à disposition de soi-même ou d'un tiers, à des fins d'exploitation sexuelle, de travail forcé, de prélèvement d'organes [2].

Conformément à l'article D8 du code de procédure pénale, tous les services de police et de gendarmerie doivent transmettre à l'O.C.R.T.E.H les renseignements relatifs à la criminalité liée à l'exploitation sexuelle dans un but de centralisation, de classification et de diffusion au niveau national et international.

L'O.C.R.T.E.H alimente les fichiers Europol et constitue le relais d'Interpol pour les échanges de renseignements. Il est en contact direct avec tous les services de police et de gendarmerie chargés de constater les infractions relatives au proxénétisme.

L'O.C.R.T.E.H participe à des réunions internationales, collabore avec tous les ministères, organismes internationaux, organisations non gouvernementales et associations nationales de prévention et de réinsertion des personnes prostituées.

Les filières constatées en France, comme en Europe de l'Ouest et dans les pays d'Afrique de l'Ouest trouvent leur origine principale dans des groupes criminels installés dans les pays de l'Est (Bulgarie, Roumanie, ...) et d'Afrique de l'Ouest en particulier au Nigeria et au Ghana [2].

Список використаних джерел

1. Шидловська А.В. Французька мова для правоохоронців. К: Друкарня МВС України, 2002. 224 с.

2. L'office central pour la répression de la traite des êtres humains, 2011. URL: <https://www.police-nationale.interieur.gouv.fr/Organisation/Direction-Centrale-de-la-Police-Judiciaire/Lutte-contre-la-criminalite-organisee>.

3. Proxénétisme – Wikipedia. URL: <https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Prox%C3%A9n%C3%A9tisme>.

4. Fondation Scelles Connaître, Comprendre, Combattre l'exploitation sexuelle: Le proxénétisme en bref. URL: https://www.fondationscelles.org/fr/la-prostitution/le-proxenetisme-en-bref#s5_scrolltotop.

5. Code pénal Article 225-5; Article 225-6; Article 225-7. URL: <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006165301>.

Тимбай Я.,

здобувач ступеня вищої освіти бакалавра

Національної академії внутрішніх справ

Консультант з мови: Сторожук О.

**THE CURRENT STATE OF FOREIGN LANGUAGE LEARNING
BY POLICE OFFICERS ACCORDING TO INTERNATIONAL
STANDARDS**

Against the current background of integration processes in European education, Ukraine cannot stand aside. The system of higher education is significantly changing in accordance with the processes of European integration, which is positively supported by the government of our state. And as a consequence of these processes, the process of teaching and learning foreign languages in higher education institutions is undergoing positive changes.

The process of learning foreign languages was and remains one of the main components of the process of becoming a real specialist. It is worth noting that the new language policy, which is being introduced in Europe, is an order to introduce multilingualism among high school graduates.

In the current realities of development and reform of our state in the field of law enforcement has become more relevant the question of the actual creation of a newer and more advanced system of recruitment. It should be noted that the main direction is the course for the formation of new psychological skills of law enforcement officers, starting with patrol police, and ending with the leadership [1, p. 85].